

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 15 novembre 2021

Présents : MM. VIMONT, INACIO, NOYELLE, PEDRO GOMES

Excusés : MM., GEPPERT, BIDARD, LOUVEL.; HOUANT, BOKOBZA

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## PLATEAUX U6-U7 - TELETHON

Le samedi 4 décembre se déroulera un plateau U6-U7 spécifique dans le cadre de la journée du « Téléthon ». La Commission reviendra vers vous prochainement pour vous présenter les modalités de la journée.

### PLATEAUX U6-U9 PLATEAUX U7

Pour consulter la répartition des plateaux du 20 novembre  
[cliquez ici](#)

#### HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour inscrire tardivement 3 équipes supplémentaires, soit 4 au total.

La Commission prend note. Pour ce samedi 20/11, vous pouvez passer à 4 équipes et pour les prochains la Commission inscrira 4 équipes.

#### HOUILLES SO

Demande du club pour inscrire tardivement ses 6 équipes (3+3). La Commission prendra en compte à compter du 04/12.

#### LIMAY ALJ

Demande du club pour inscrire tardivement ses 6 équipes (3+3). La Commission prendra en compte à compter du 04/12.

#### ST CYR AFC

Demande du club pour inscrire tardivement ses 4 équipes. La Commission prendra en compte à compter du 04/12.

#### MAISONS LAFFITTE FC (plateau spécifique U6)

Le club explique les raisons de sa non participation au plateau spécifique U6 du 13 novembre.

La Commission vous rappelle que les dates de participation sont optionnelles et qu'il faut prendre en compte dans la mesure du possible l'état de vos effectifs pour participer au plateau sur lequel vous vous inscrivez.

#### ROSNY CSM

Le club est surpris de voir un de ses groupes d'équipes à BAILLY NOISY. Compte tenu de la distance, il ne pense pas pouvoir faire le déplacement. Il suggère de changer sa répartition des équipes pour faire 4 + 2 au lieu de 3 + 3 à l'avenir.

La Commission prend note de sa demande, à l'avenir elle sera vigilante pour vous rapprocher de votre secteur. Il n'est pas nécessaire de changer la répartition de vos équipes.

Pour ce samedi, il n'y a pas de possibilités de changement, merci de nous tenir au courant de votre décision finale.

#### 840 111 du 20/11/21 : VILLENES ORGEVAL FC

Le club nous rappelle qu'il ne peut accueillir de plateaux classiques. ACHERES CS ne peut accueillir. AUBERGENVILLE peut accueillir.

La Commission prend note, plateau à jouer à AUBERGENVILLE. Remerciements.

La Commission demande néanmoins au club de VILLENES des précisions sur les raisons de cette impossibilité d'accueillir.

#### 840 101 du 20/11/21 : MEZY US

Le club nous rappelle qu'il ne peut accueillir plus de 6 équipes sur ses plateaux à domicile et demande si un club visiteur peut accueillir à sa place.

La Commission prend note de votre demande, et vous informe qu'avec 3 équipes inscrites, elle fait en priorité des plateaux de 9 à 12 équipes. Du coup, merci de séparer à l'avenir vos équipes en 2+1 ou 2+2, etc. Pour ce weekend, la Commission demande aux clubs d'ECQUEVILLY, GARGENVILLE & MEZIERES si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

## PLATEAUX U9

#### CRAVENT FC

Demande du club pour inscrire tardivement une 2ème équipe. La Commission prend note.

#### HOUILLES SO

Demande du club pour inscrire tardivement ses 7 équipes (4+3). La Commission prend note.

#### LIMAY ALJ

Demande du club pour inscrire tardivement ses 4 équipes. La Commission prend note.

#### ST CYR AFC

Demande du club pour inscrire tardivement ses 4 équipes. La Commission prend note.

#### CHANTELOUP US

Le club nous informe ne pas s'être inscrit sur les plateaux des 13/11 & 27/11, mais uniquement sur celui du 11/12.

La Commission prend note.

## PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

#### 2 304 du 13/11/21 : VELIZY ASC (VIROFLAY USM, CHATOU AS)

Accord des 3 clubs pour reporter ce plateau au 20/11/21. La Commission prend note.

## CRITERIUMS U10-U13

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

## CRITERIUM DPTAL U10-U11

#### GUYANCOURT ES

Le club nous rappelle qu'il n'a pas de 5ème équipe engagée. La Commission prend note et retire l'équipe de la poule D du Critérium sans distinction d'âge à 1 équipe.

#### JUZIERS FC

Demande du club pour inscrire une équipe supplémentaire, soit 2 équipes sans distinction d'âge.

La Commission, faute de places disponibles ne peut répondre à votre demande. Elle ne peut ajouter votre 2ème que dans la même poule que la 1ère à la place de l'exempt. Merci de donner votre réponse le plus vite possible pour une éventuelle intégration dès ce samedi 20/11.

#### 1 équipe poule A du 20/11/21

#### 57443 : CRAVENT FC 1 / POISSY AS 3

Demande du club de CRAVENT FC pour jouer cette rencontre à 10h00.

L'horaire de 10h00 n'étant pas dérogatoire, la Commission demande l'accord écrit au club de POISSY AS.

#### 2 équipes poules A1/A2 du 20/11/21

#### 56992/57027 : BUCHELOISE AS 12 / MANTES USC 12

Le club de BUCHELOISE A.S. nous informe ne pouvoir accueillir ces rencontres et demande au club de MANTES USC de les recevoir.

En attente de MANTES USC. Sans possibilité, la Commission reportera ces rencontres.

#### Par année poules H1/H2 du 20/11/21

#### 57808/57500 : HOUILLES AC 3 13 / ELANCOURT OSC 2 12

Demande du club de HOUILLES AC pour jouer ces rencontres à 9h30.

L'horaire de 9h30 n'étant pas dérogatoire, la Commission demande l'accord écrit au club de ELANCOURT OSC.

#### Par année poules H1/H2 du 20/11/21

#### 57469/57497 : CLAYES S-BOIS USM 2 12 / VERSAILLES 4 14

Demande du club des CLAYES S/BOIS USM pour jouer ces rencontres à 12h30, car il a déjà 2 rencontres U10-U11 à 11h00.

Accord de la Commission.

## CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

#### U10 poule A du 20/11/21

#### 58425 : RAMBOUILLET FC 11 / VERSAILLES 78 FC 11

Demande du club de RAMBOUILLET FC pour jouer ces rencontres à 9h30.

L'horaire de 9h30 n'étant pas dérogatoire, la Commission demande l'accord écrit au club de VERSAILLES 78 FC.

U11 poule D du 20/11/21

**58397 : RAMBOUILLET FC 1 / MAUREPAS AS 1**

Demande du club de RAMBOUILLET FC pour jouer ces rencontres à 9h30.

L'horaire de 9h30 n'étant pas dérogatoire, la Commission demande l'accord écrit au club de MAUREPAS AS.

## CRITERIUM DPTAL U12-U13

2 équipes poules A1/A2

**56219/56296 : GARGENVILLE STADE 1 2 / MAGNANVILLE 1 2**

Demande du club de MAGNANVILLE LIONS pour avancer ces rencontres à 14h00 car ses joueurs vont au Parc des Princes.

La rencontre se déroulant à GARGENVILLE, la Commission demande l'accord du club.

2 équipes poules B1/B2 du 20/11/21

**56376/56453 : HOUILLES AC 2 3 / ETANG ST NOM ES 1 2**

Demande du club du HOUILLES AC pour jouer ces rencontres à 14h00.

Accord de la Commission.

2 équipes poules C1/C2 du 20/11/21

**56527/56604 : VERSAILLES 78 FC 3 4 / MAISONS LAFFITTE 2 3**

Demande du club de VERSAILLES 78 FC pour jouer ces rencontres à 14h00.

Accord de la Commission.

Par année poules A1/A2 du 13/11/21

**56807/56884 : ACHERES CS 2 12 / VERNEUIL ENT. 2 12**

Courrier des 2 clubs sur la non tenue de ces rencontres. Le club d'ACHERES CS assume une erreur administrative sur l'horaire des rencontres.

La Commission prend note, déclare le forfait des équipes d'ACHERES CS, mais décide de ne pas imputer d'amende au club, ce dernier ayant expliqué sans attendre le problème et assumant sa responsabilité.

Par année poules A1/A2 du 11/12/21

**56827/56904 : VESINET SCI 1 11 / CONFLANS PLM 1 11**

Demande du club du VESINET SCI pour jouer ces rencontres à 14h00.

Accord de la Commission.

**ECQUEVILLY ESC**

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses équipes à 14h00.

Accord de la Commission.

**GUERVILLE ARNOUVILLE AS**

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses équipes à 14h00.

Accord de la Commission.

**HARDRICOURT/MEZY US**

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses équipes à 14h00.

Accord de la Commission.

**MEZIERES AJSL**

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses équipes à 14h00.

Accord de la Commission.

**PERRAY FOOT ES**

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses équipes à 14h00.

Accord de la Commission.

**VALLEE 78 FC**

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses équipes à 14h00.

Accord de la Commission.

## CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

U12 poule C du 13/11/21

**58082 : MAUREPAS AS 11 / MUREAUX OFC 12**

Pris note du rapport de MAUREPAS AS.

La Commission demande des explications au club des MUREAUX OFC sur la non présentation de pass sanitaire pour le lundi 22 novembre à 12h00 au plus tard.

U12 poule C du 20/11/21

**58010 : CONFLANS FC 12 / VERRAILLES 78 FC 12**

Demande du club de CONFLANS FC pour jouer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

U12 poule A du 13/11/21

**57949 : MONTIGNY LE BX AS 11 / GUYANCOURT ES 12**

Courrier de l'éducateur de GUYANCOURT évoquant des dysfonctionnements concernant la FMI mais également sur le climat de la rencontre.

La Commission demande des informations au club de MONTIGNY LE BX AS pour le lundi 22 novembre 2021.

**VERNEUIL ENTENTE**

Demande du club pour modifier son éducateur U12 Espoirs.

La Commission prend note et accorde ce changement sous réserve du respect des conditions de dérogation fixées en début de saison et qui vont vous être envoyées par mail.

## FESTIVAL FOOT U13

Découvrez le tirage au sort du prochain tour du Festival Foot U13 qui se déroulera le samedi 27 novembre. [Cliquez ici.](#)

## FORFAITS AVISES CRITERIUM DPTAL U12-U13

**Rencontres du 13/11/21**

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

56057 : LAINVILLOIS FC 1

56810 : PORT MARLY CS 11

56887 : PORT MARLY CS 1

## CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

**Rencontres du 13/11/21**

2ème forfait : 21,50€

(Annexe 2 RS DYF)

**58281 : VOISINS FC 1**

La Commission, compte tenu du motif évoqué dans le forfait, demande des informations aux clubs sur la tenue de son équipe à l'année. En effet, elle alerte le club sur le fait qu'un forfait supplémentaire entrainera le forfait général de l'équipe U13, puis de l'équipe U12.

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U6-U7 CLASSIQUES

**Plateaux du 16/10/21**

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

**Fiche récapitulative**

850 105 ; JOUY/LOGES

850 111 : PORCHEVILLE FC

**Fiche équipe**

850 103 : MARLY LE ROI US

850 104 : CONFLANS PLM, VAUXOISE ES

850 105 ; BUC, CHESNAY, VILLEPREUX

850 106 : GUERVILLE, VILLENNES

850 107 : MANTES LA VILLE

850 109 : SARTROUVILLE, VERSAILLES JUSSIEU

850 110 : MONTFORT FC

850 111 : PORCHEVILLE, GARGENVILLE, BUCHELOISE, ISSOU

850 112 : CERNAY LA VILLE AS

840 102 : POISSY AS

840 106 : CLAYES S/BOIS

840 107 : BOUAFLE, ST GERMAIN, GALLY MAULDRE

## U8-U9 CLASSIQUES

**Plateaux du 23/10/21**

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

**Fiche équipe**

870 102 : ISSOU AS

870 105 : VAUXOISE, EPONE, PORCHEVILLE, CHAMBOURCY

870 106 : PORT MARLY, MESNIL LE ROI,

870 108 : NEAUPHLE PONT, VERSAILLES JUSSIEU

870 109 : MARLY LE ROI, CONFLANS PLM, BOUGIVAL

860 106 : ETANG ST NOM, CHESNAY 78 FC  
860 109 : FOURQUEUX OMS

## U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 23/10/21

Amende après 2 rappels : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)

### Fiche équipe

2 202 : LIMAY ALJ & MAURECOURT FC  
2 204 : CHANTELOUP US

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

### U12-U13 DEPARTEMENTAL

Rencontres du 13/11/21

1<sup>er</sup> rappel

La Commission demande aux 2 clubs des précisions  
sur la non utilisation de la FMI

### Critérium par année d'âge :

#### POULE A1

56883 CARRIERES GRESILLONS 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2  
56884 ACHERES C.S. 2 / VERNEUIL ENTENTE 2  
56885 CONFLANS PATRONAGE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2  
56887 MANTOIS 78 FC 3 / PORT MARLY C.S. 1

#### POULE A2

56806 CARRIERES GRESILLONS 12 / ST GERMAIN EN LAYE 12  
56807 ACHERES C.S. 12 / VERNEUIL ENTENTE 12  
56808 CONFLANS PATRONAGE 11 / SARTROUVILLE ES 12  
56810 MANTOIS 78 FC 13 / PORT MARLY C.S. 11

#### POULE B1

58716 FONTENAY FLEURY FC 2 / PLAISIROIS F.O. 2  
58717 TRAPPES E.S. 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1  
58791 BOUGIVAL FOOT 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

#### POULE B2

58793 FONTENAY FLEURY FC 12 / PLAISIROIS F.O. 12  
58794 TRAPPES E.S. 13 / MESNIL ST DENIS ASL 11  
58868 BOUGIVAL FOOT 11 / ELANCOURT O.S.C. 12

### Critérium sans distinction d'âge :

#### POULE A

56058 PORCHEVILLE FC 1 / AUBERGENVILLE F.C 3

#### POULE B

56120 VAUXOISE ES 1 / CARRIERES S/SEINE US 2  
56121 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / LOUVECIENNES A.S. 1  
56122 MESNIL LE ROI A.S. 1 / AUTEUILLOIS A.S. 1  
56123 CONFLANS F.C. 2 / PARIS SAINT-GERMAIN 3  
56124 TRIEL AC 1 / ANDRESY F.C. 1

#### POULE C

58943 BUC FOOT AO 1 / JOUY EN JOSAS U.S. 1  
58945 CLAYES SS/BOIS U.S.M 3 / HOUDAN/VESGRE 2  
58947 ABLIS FC SUD 78 1 / CROISSY U.S. 2

#### POULE A1

56214 HARDRICOURT-MEZY 1 / BONNIERES FRENEUSE 1  
56215 MANTES YVELINES AFC 1 / MANTOIS 78 FC 4

#### POULE A2

56292 MANTES YVELINES AFC 2 / MANTOIS 78 FC 5

#### POULE B1

56367 CELLOIS CS 1 / PECQ US LE 1  
56368 HOUILLES S.O. 1 / HOUILLES A.C. 2  
56369 VILLEPREUX F.C. 1 / VILLENES ORGEVAL 2  
56370 ETANG ST NOM ES 1 / BEYNES F.C. 1

#### POULE B2

56444 CELLOIS CS 2 / PECQ US LE 2  
56445 HOUILLES S.O. 2 / HOUILLES A.C. 3  
56446 VILLEPREUX F.C. 2 / VILLENES ORGEVAL 3  
56447 ETANG ST NOM ES 2 / BEYNES F.C. 2

#### POULE C1

56520 FOURQUEUX A.S. 3 / ESSARTS LE ROI AGS 1  
56523 COIGNIERES F.C. 1 / ST CYR AFC 1

#### POULE C2

56597 FOURQUEUX A.S. 4 / ESSARTS LE ROI AGS 2  
56600 COIGNIERES F.C. 2 / ST CYR AFC 2

## U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 13/11/21

1<sup>er</sup> rappel

La Commission demande aux 2 clubs des précisions  
sur la non utilisation de la FMI

### Critérium Espoir :

#### U13 POULE A

58146 GALLY MAULDRE ENT. 1 / LIMAY ALJ 1  
58147 MONTIGNY LE BX AS 1 / GUYANCOURT ES 1  
58149 PARIS ST GERMAIN FC 2 / MARLY LE ROI U.S. 1

#### U13 POULE B

58215 NEAUPHLE-PONT. 1 / HOUILLES A.C. 1

#### U13 POULE C

58282 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / MUREAUX O.F.C. LES 1

#### U12 POULE A

57949 MONTIGNY LE BX AS 11 / GUYANCOURT ES 12

#### U12 POULE C

58079 BOUAFLE /FLINS ENT. 11 / FONTENAY FLEURY F.C. 11  
58084 MAUREPAS AS 11 / MUREAUX O.F.C. LES 12

## INFRACTIONS U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 13/11/21

Infractions éducateurs

### NEAUPHLE PONT. RC 11 (2ème infraction)

La Commission vous alerte sur le fait qu'au-delà de 2 infractions  
non excusées la Commission est susceptible de vous sortir du  
dispositif.